

Résumé du Conseil Municipal du 14 décembre 2009 à 20h30

MEMBRES PRESENTS : M. TRABOUILLET, Mmes LECLERCQ, DELAIRE, MM. BOURGOIS, NEDELEC, MILLE, AUZOU, Mme LEFEVRE, M. LEPERS, Mme LEDAIN, MM. MAILLARD, JASMIN, NAZARETH, Mme CHIVOT, MM. LECONTE, LECLERCQ.

MEMBRES ABSENTS : MM. LABUR, DELATTRE, Mme MAILLE-GREU.

POUVOIR : M. DELATTRE à M. BOURGOIS.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. JASMIN.

Le bureau d'études retenu pour le Plan Local d'Urbanisme est venu se présenter au Conseil Municipal.

1) Renouvellement de la ligne de trésorerie du lotissement du Frier :

Reste à rembourser 390 000 € actuellement sur la ligne de trésorerie. Autorisation accordée au Maire par le Conseil Municipal, à l'unanimité, de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie d'une durée d'un an.

La parcelle 31 du lotissement : elle présente des difficultés topographiques pour une construction. Autorisation donnée au Maire par le Conseil Municipal, à l'unanimité, de vendre cette parcelle au prix de : 53,37 € TTC le m².

2) Renouvellement de la convention avec la DDE pour l'ATESAT :

L'Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) concerne des missions d'ingénierie publique qui couvrent plusieurs domaines : la voirie (signalisation), l'habitat et l'aménagement (conseils sur l'aménagement du territoire) en mission de base. La commune retient en plus en missions complémentaires : l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière et la gestion du tableau du classement de la voirie.

Le montant de ces missions est de : 1 087,64 € par an.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention en ce sens.

3) Subvention :

Le Conseil Municipal, par 16 voix et 1 abstention, vote une subvention de : 494,94 € à l'école primaire les Primevères dans le cadre de l'USEP pour l'adhésion à la FOL 2009-2010.

4) Questions diverses :

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative du budget du camping sur 2009 :

Chapitre 011 : article 6068 : - 494 €

Chapitre 012 : article 6413 : + 494 €

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DGE pour la seconde tranche de la station d'épuration et pour la construction d'un bassin tampon.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe le prix au m² des parcelles acquises récemment sur la zone d'activités par la commune afin de permettre l'implantation d'entreprises à : 2,90 € le m² et autorise le Maire à signer les actes liés à la vente de ces parcelles.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement pour 2010 dans la limite du quart du budget 2009 jusqu'à l'adoption du budget 2010.

- M. le Maire indique que la population de la commune passe au 1^{er} janvier 2010 de 2 370 habitants à 2 388 habitants dont 304 habitants pour Lahaye St Romain.

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010 dans la commune.

- Les comptes rendus des commissions seront fournis aux conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.